

**Commission de Suivi de Site de l'Unité  
de Valorisation Énergétique de Poitiers**

**Compte-rendu de la réunion  
du mercredi 12 juillet 2023**

La Commission de Suivi de Site de l'UVE de Poitiers s'est réunie à l'UVE de Poitiers le mercredi 12 juillet 2023 à 10h sous la présidence de M. ARCOBELLi, Directeur de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial de la Préfecture de la Vienne.

Participaient à cette réunion :

- M. Florian PAULIN, CAP'ECOS
- M. Benoît CLEMENT, IDEX
- M. Emmanuel GAULT, IDEX
- M. Stéphane BELOMNT-PENA, IDEX
- M. Rémi FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine
- M. Roland CAIGNEAUX, Vienne Nature
- M. François BOCK, Conseiller Départemental de la Vienne
- Mme Laurence ROBLIN, Grand Poitiers
- Mme Céline BESNARD, Grand Poitiers
- M. Matthieu SAUVAIRE, DREAL
- Mme Ingrid MEMETEAU, chef du Bureau de l'environnement – Préfecture
- Mme Mélanie AUTHÉ, Bureau de l'environnement – Préfecture
- Mme Céline MINVIELLE, Stagiaire DCPPAT - Préfecture

M. ARCOBELLi ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et donne la parole à M. PAULIN pour la présentation du bilan d'activité 2022.

Les diaporamas de cette présentation sont joints en annexes du présent compte-rendu.

Avant de présenter le bilan, M. PAULIN attire l'attention des participants sur les explosions subies par l'UVE du fait de la présence de bonbonnes de protoxyde d'azote dans les déchets. Il indique qu'il y a en moyenne 3 explosions par cycle de 8 heures soit 8 explosions par jour. Il indique que ces explosions peuvent endommager les fours et représentent un danger pour les salariés. Il précise qu'il n'existe pas, à ce jour, de solution pour retirer ces bonbonnes du flux des déchets.

M. SAUVAIRE s'interroge sur la mention qui concerne des déchets refusés.

M. PAULIN précise qu'il s'agit des déchets qui arrivent sur le site lors des arrêts techniques (15 jours pour la ligne A et 15 jours pour la ligne B dont une semaine concomitante) et qui sont soit stockés en partie soit transférés vers le centre d'enfouissement des déchets de Gizay.

M. ARCOBELLi demande si le volume de ces déchets détournés est stable.

M. PAULIN répond par l'affirmative, le tonnage étant d'environ 2 000 tonnes. Il précise que tout est fait pour les minimiser.

Mme BESNARD précise que ces arrêts techniques sont programmés ce qui permet d'anticiper.

M. SAUVAIRE demande s'il y a beaucoup de déchets verts qui sont traités.

M. PAULIN répond qu'il y en a beaucoup et qu'ils entraînent une mauvaise combustion car ils contiennent beaucoup d'eau ce qui augmente la production de dioxydes, de CO2 et la consommation d'énergie. C'est une perte de production énergétique.

Mme BESNARD ajoute que Grand Poitiers communique beaucoup autour des déchets verts sur le territoire, qu'il y a notamment des animations, des subventions... Elle ajoute qu'une étude est en cours afin de cibler les zones qui sont les moins performantes sur le tri des déchets verts. L'objectif est d'adapter la communication commune par commune.

M. CAIGNEAUX souhaite connaître l'exutoire les REFIOM.

Mme BESNARD répond qu'ils sont orientés sur un site spécialisé en Mayenne.

M. CAIGNEAUX questionne sur les causes des dépassements de poussières.

M. CLEMENT indique que c'est lié aux remplacements des filtres à manches en fin de vie, en septembre 2022.

M. PAULIN ajoute que les niveaux de rejets sont honorables. Mais les outils en fin de vie vont engendrer des maintenances accrues. Grand Poitiers va prévoir de gros travaux sur les filtres à manche jusqu'en 2028.

M. SAUVAIRE indique que les seuils vont être revus en fin d'année 2023 et que la vigilance sera renforcée. Cependant un contrôle inopiné des services de la DREAL sur les rejets en 2022 n'avait pas mis en lumière des non-conformités.

Mme BESNARD intervient en indiquant que Grand Poitiers essaie au maximum d'anticiper les changements de réglementation

M. BELMONTE-PENA ajoute que lorsqu'il y a un dépassement sur les rejets, il y a une obligation d'arrêter et de réparer la ligne, donc les dépassements sur les rejets ne durent pas.

M. CAIGNEAUX intervient en notant que la multiplication des dépassements sur les rejets mettent en évidence un problème.

M. GAULT répond que le problème est identifié et les réparations sont réalisées

M. CAIGNEAUX rappelle qu'il avait demandé en CSS que soient indiquées dans le rapport les données sur les rejets en CO2 de l'UVE. Par ailleurs, les données consultables sur le site internet datent de 2019. Il estime que cela fait partie des effets inéluctables de l'incinérateur et que ces informations devraient figurer dans le rapport.

M. PAULIN répond que les rejets en CO2 représentent environ 40 000 tonnes, mais en parallèle l'UVE permet d'éviter la production de 8 000 à 12 000 Tonnes par an de CO2.

M. SAUVAIRE précise que pour 2022, ce chiffre se monte à 36 000 tonnes

Mme BESNARD intervient en précisant que le fait que ces données ne figurent pas dans le rapport est un oubli et qu'elles sont consultables par ailleurs comme des données publiques.

M. ARCOBELLi indique que ces données seront intégrées au prochain rapport

M. FEUILLADE présente le bilan de la campagne de surveillance de la qualité de l'air en 2022, réalisée par ATMO sur la période de juin/juillet 2022.

M. SAUVAIRE indique qu'une visite d'inspection a eu lieu en 2022 et qu'elle n'a pas mis en évidence de non-conformités. Il rappelle qu'il y a un sujet lié au bruit depuis plusieurs années, cependant il n'y a pas de plainte des riverains, mais des dépassements réglementaires ponctuels.

Le bruit est lié au process et les dépassements sont liés à la diminution du niveau de bruit ambiant.

M.PAULIN répond que Grand Poitiers a un projet d'acquisition des terrains alentours pour limiter l'impact du bruit sur les riverains.

Mme BESNARD ajoute que Grand Poitiers a également un plan canopée, pour reboiser sur une bande de 20m de large afin de créer une barrière anti-bruit naturelle

M. PAULIN précise qu'il y a eu 3 campagnes de mesure du bruit, que le bruit ambiant sans usine est de 34db et que le bruit ambiant avec usine est de 44db. L'usine ne fait pas plus de bruit qu'avant mais le niveau sonore du bruit ambiant a diminué d'où l'écart important. La 3eme campagne de mesure devrait permettre d'identifier les sources de bruit afin d'être en mesure de proposer un plan d'actions.

M. FEUILLADE interroge sur les explications de la baisse du bruit ambiant.

Mme BESNARD indique que le bruit ambiant pourrait avoir diminué à cause de la baisse du trafic routier à proximité. Elle ajoute qu'un merlon avec boisement pourrait être envisagé et, autant que possible, éviter un mur anti-bruit qui ne serait pas très esthétique.

M. PAULIN ajoute que les nouvelles mesures vont également permettre de mesurer l'efficacité des solutions mises en places pour diminuer le bruit de l'UVE.

Mme BESNARD indique que Grand Poitiers prévoit un espace de dégagement plus large autour de l'UVE ainsi que la plantation d'une barrière naturelle qui serait la solution la plus économique et écologique envisagée. Grand Poitiers profite des ventes de maisons alentours pour accélérer ce projet.

M. PAULIN présente les perspectives 2023/2024. Il informe l'assemblée d'un projet de construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets sur le site dans les prochaines années. Cela permettra de traiter tous les tonnages de Grand Poitiers et d'autres collectivités environnantes. L'acquisition des terrains alentours permettra l'implantation de ce projet.

L'objectif pour les rejets sera d'atteindre le minimum, voire de tendre vers aucun rejet, sur la base d'un tri de déchets exemplaire.

Le tonnage reste à déterminer, 60 000 T, 90 000 T...

L'objectif est de bénéficier des meilleures techniques disponibles, de fournir les réseaux de chauffage de Grand Poitiers en hiver et de faire une turbine pour produire de l'électricité en période basse de demande d'énergie (période estivale). Pour équilibrer, l'UVE produira de l'électricité.

Mme BESNARD ajoute que les travaux s'étaleront sur 2 ans. Il y a une réflexion sur les déchets qui seront apportés : ordures ménagères, boues de station d'épuration, déchets hospitaliers, déchets industriels banals, tri sélectif,...

La mise en service de la nouvelle UVE est prévue pour l'année 2028.

En attendant, Grand Poitiers travaille sur le changement de comportement sur le tri des déchets.

M. CAIGNEAUX salue la démarche de cogénération et demande si la nouvelle UVE ne va pas poser des problèmes environnementaux.

Mme BESNARD répond que le terrain pour l'emprise de la nouvelle UVE est disponible, une réflexion est en cours sur l'implantation par rapport à la problématique du bruit, mais aussi pour l'intégration paysagère. Les terrains alentours seront réservés au plan canopée notamment pour les plantations de compensation.

M.ARCOBELLI demande aux membres de la CSS s'ils ont des questions ou observations complémentaires.

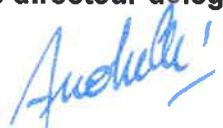
M. BOCK indique que l'UVE est exemplaire dans son fonctionnement malgré son âge.

M. SAUVAIRE indique qu'un nouvel arrêté préfectoral complémentaire est à venir dans les prochaines semaines.

M.CLEMENT intervient en disant que tous les indicateurs sont suivis pour faire au mieux.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autres observations, M.ARCOBELL remercie les participants et lève la séance à 12h15.

Pour le préfet,  
Le directeur délégué,



Stéphane ARCOBELL